LA SEYNE

Patrick Martinenq absent de sa réunion publique

Il planait un sentiment d'incompréhension et de révolte vendredi soir à la bourse du travail. Patrick Martinenq, le candidat de la liste « Plus belle la Seyne, plus belle nos vies » devait y animer une réunion publique pour présenter ses colistiers et son programme. Seul hic, et il est de taille… Le principal intéressé était absent, retenu au tribunal de Toulon (voir encadré ci-dessous). Devant les 150 sympathisants venus pour l'occasion, les colistiers se sont donc retrouvés dans l'obligation d'improviser la réunion, après avoir attendu, en vain, leur tête de liste. Orélie Koutchérawy a joué les animatrices et quelques uns des colistiers sont venus tour à tour s'exprimer et présenter un thème du programme.

Gilles Teisseire a profité de la situation pour tirer à boulets rouges sur l'équipe municipale sortante, notamment concernant la facture téléphonique du directeur général de l'office HLM. « *On a essayé, par des mensonges, de couvrir cette affaire* (…) *Nous mentir sur l'argent public, c'est un scandale !* (…) *Cet exemple est symptomatique de cette façon de travailler et de nous mentir* ». Puis il est revenu sur les différents recours engagés contre la construction du casino, du port et du crématorium : « *Pourquoi signer les permis de construire alors qu'il y a des risques de recours ? Tout cela pour feindre d'entreprendre* ».

Puis Martial Leroy, ancien conseiller municipal de Marc Vuillemot, lui a emboîté le pas avec plus de vigueur encore : « *J'ai été l'adjoint de Vuillemot. Au bout de 18 mois, j'ai compris qu'il nous mettait dans une galère pas possible* (…) *Il fait une politique de centre-droit.* (…) » Après ces virulentes critiques, les colistiers ont encensé Patrick Martinenq et ont présenté les grands axes du programme, dont la fiscalité, l'emploi, le social, l'égalité des chances, ou encore la fraternité, la culture, les écoles et le sport.

MATTHIEU MENDOLIA

Orélie Koutchérawy, 10e sur la liste « Plus belle la Seyne, plus belles nos vies », a animé la réunion, en l'absence de Patrick Martinenq. (Photo M.M.)

Assigné pour diffamation

Patrick Martinenq était convoqué vendredi à 13 h 30 devant le tribunal correctionnel pour répondre de diffamation. Le plaignant : Marc Vuillemot. L'affaire : la facture téléphonique de 117 000 euros imputée au directeur de l'office HLM.

« *Est en cause un tract en particulier, que le maire sortant juge diffamatoire* » expliquait hier, Patrick Martinenq. « *J'ai reçu l'assignation directe jeudi à ma permanence, et, cadre électoral oblige, la convocation était pour le lendemain… Et compte tenu des faits reprochés, j'étais un peu obligé d'être présent physiquement.* » Le maire était seulement représenté par son avocat.

Du fait du nombre de comparutions, « *l'affaire n'a pu être évoquée qu'en fin de journée…* » C'est à partir de 20 h 30 seulement en effet, ajoute Patrick Martinenq, que ce dernier a pu exposer sa version des faits au juge. Le procureur de la République n'a, selon Patrick Martinenq, rien retenu et laisse au juge le soin de décider… Le délibéré sera rendu le 19 mai.

K.M.